

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

N° 35

AMENDEMENT

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Duparay et
M. Le Fur

ARTICLE 7

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« ou l'autorité compétente en matière d'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence pour recentrer le pouvoir sous l'autorité unique du Préfet.